

iii) de simplifier et de rationaliser le processus à suivre pour les licences d'importation et la stimulation des exportations;

iv) d'aider les instituts de recherche et de développement reconnus en Inde à accroître leurs compétences scientifiques et techniques pour leur permettre d'adopter et de mettre au point des technologies;

v) de favoriser le remplacement efficace des importations et l'autonomie.

B) Une nouvelle politique industrielle, présentée le 31 mai 1990, qui a pour objet de poursuivre la libéralisation. Elle consiste principalement à supprimer les formalités administratives encombrantes : a) par l'approbation automatique des coentreprises avec investissements étrangers pouvant atteindre 40 % des capitaux propres; b) par l'élimination complète des licences pour les unités entièrement vouées à l'exportation et les zones de transformation pour l'exportation représentant un investissement d'au plus 53 millions de dollars canadiens; c) l'élimination complète des licences pour les nouvelles entreprises industrielles ayant des projets dans des régions éloignées supposant des immobilisations d'une valeur représentant moins de 53 millions de dollars canadiens et, dans le cas de projets ailleurs, des immobilisations correspondant à moins de 18 millions de dollars canadiens; d) la suppression de la nécessité de faire approuver par le gouvernement les projets de transfert technologique lorsque les redevances atteignent 5 % des ventes intérieures et 8 % des exportations (bien que le versement d'un montant global doive encore être autorisé par le gouvernement); e) l'autorisation automatique d'importer des machines et de l'équipement d'usine, jusqu'à concurrence de 30 % de l'investissement total en immobilisations et en machines requis par la nouvelle entreprise industrielle (la limite de 30 % comprend cependant les droits de douane dont le niveau moyen est de 80 à 100 %); f) l'autorisation automatique d'importer des matières nouvelles et des composants jusqu'à concurrence de 30 % de la valeur de la production annuelle à la sortie de l'usine (les mesures décrites aux points e) et f) viennent s'ajouter aux dispositions existantes pour les marchandises régies par la licence générale à vue); g) un traitement spécial pour les industries dont l'activité est rattachée à l'agriculture, notamment l'accès plus facile au crédit et la création d'unités de transformation et la promesse, par le gouvernement, de rendre publique sa décision sur les grands projets en 30 jours.

C) La création d'un Comité spécial sur le commerce extérieur et l'investissement qui a été annoncée le 12 juin 1990. Le Comité, composé du premier ministre et des ministres de l'Industrie, du Commerce et des Finances, a été créé pour accélérer le processus d'investissement et supprimer les embouteillages.

Le huitième plan quinquennal, en vigueur à compter de juin 1990, a pour principaux objectifs la création d'emplois, la diminution de la pauvreté, l'expansion, la production de biens de consommation essentiels et la lutte contre l'inflation. Les autorités espèrent que cette réorientation des priorités permettra d'atténuer le problème d'insuffisance de devises par la plus forte stimulation des exportations et par la diminution des importations non essentielles, ainsi que par l'incitation des entreprises industrielles ayant un moins grand besoin de capital et d'importations. Les dépenses accrues prévues dans le nouveau plan quinquennal et dans les crédits budgétaires pour le développement agricole et rural serviront à étendre et à moderniser l'infrastructure, ce pour quoi il faudra notamment accroître les importations d'équipement de construction, de biens d'équipement pour les centrales électriques et d'équipement de transport et de communications, tous des secteurs susceptibles de présenter un intérêt pour les exportateurs canadiens.

Selon les estimations, la dette extérieure de l'Inde est supérieure à 55 milliards de dollars américains, avec un ratio de service de la dette de 20,8 %. En 1988-1989, la valeur des exportations indiennes s'est élevée à 16 738 millions de dollars américains et celle des importations à 21 877 millions de dollars américains, produisant un déficit de 4 836 millions de dollars américains par rapport à 5 459 millions de dollars américains en 1987-1988. L'Inde exporte notamment des pierres fines, des vêtements, du matériel technique, du fil et du tissu de coton et du thé. Elle importe principalement du pétrole et des lubrifiants, des machines et des appareils non électriques, du fer et de l'acier, des perles et des pierres précieuses, des produits chimiques et des engrais. Les exportations de l'Inde sont surtout destinées aux États-Unis, à l'Union soviétique, au Japon, au Royaume-Uni et à l'Allemagne de l'Ouest, et ses importations proviennent principalement, par ordre d'importance, du Japon, des États-Unis, du Royaume-Uni, de l'Allemagne de l'Ouest et de l'Union soviétique.